

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 12 février 2025

Date de la convocation: 06/02/2025
L'an deux mille vingt-cinq et le douze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :
14
Présents : 10
Représentés : 4
Votants : 14
Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Pierre-Jean SELLES

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Absent(es) représenté(es) : Michel CALS par Françoise PONS, Romain DECOURT par Didier GUY, Christophe MUR par Claude SALVETAT, Aurore VAREILLES par Laurence JULIEN

Secrétaire de séance : Marie WILTORD RIBOULET

N° DE 2025 018

Objet : Budget Mairie - affectation du résultat de fonctionnement

Considérant

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2024	198 576,60 €
Résultat de clôture 2023	479 933,91 €
Résultat de clôture 2024	678 510,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2024	197 982,16 €
Résultat d'exécution 2023	- 269 864,71 €
Résultat d'exécution 2024	- 71 882,55 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 71 882,55 €

Restes à réaliser 2024	Dépenses : 92 275,00 €
	Recettes : 37 913,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 126 244,55 €
 - à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 552 265,96 €

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame PONS Françoise
Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE

Madame Marie WILTORD RIBOULET
A.P.E.D.I.
Dépôt Castres

Secrétaire de séance

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2025 218103059-20250212-DE_2025_018-DE
